

COMMUNE DE GEISHOUSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE
DE LA SEANCE du 6 septembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette 6^{ème} séance de l'année, à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Claude KIRCHHOFFER
Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, Mme Marie-Claire BRUNN, M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Eric OSEREDCZUK, M. Alain VIRLOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire BRUNN
assistée de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

-
1. Approbation procès-verbal du 18 juillet 2017
 2. Vente terrains communaux :
 - a) à Mme Maritta LEHMANN
 - b) à Mme Josiane HIMMELSPACH et M. William WEISS
 3. Réalisation emprunt pour travaux de voirie
 4. Renouvellement convention « entretien du parc de la station automatique de mesure météorologique »
 5. Communications et Divers
-

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2017

Ce procès-verbal de la séance du 18 juillet 2017, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie la secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assistée pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Vente terrains communaux :

a) à Mme Maritta LEHMANN

En date du 12 septembre 2016 Mme Maritta LEHMANN a sollicité la commune pour l'achat d'une partie de terrain communal afin de lui permettre la création de deux places de stationnement. Cela facilitera également l'accès à ses logements en rénovation et la mise en place d'un système d'assainissement autonome. Le terrain se situe entre la mairie/école et la propriété de Mme Maritta LEHMAN, 3 rue de St-Amarin.

Après un avis favorable de principe en commission administrative le 11 octobre 2016, M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arpentage, qui porte sur 0,79 are issu de la parcelle 432 - section 2 et propose un prix de vente de 2 000 € l'are pour ce terrain en zone constructible.

b) à Mme Josiane HIMMELSPACH et M. William WEISS

En date du 10 décembre 2016 Mme Josiane HIMMELSPACH et M. William WEISS ont sollicité la commune pour l'achat d'un are de terrain, jouxtant leur propriété 2 rue de Saint-Amarin, afin de créer des places de stationnement pour leurs gîte rural et chambre d'hôtes. Le projet, avalisé en réunion de commission administrative le 11 janvier 2017 porte sur 1 are à prélever sur la parcelle 463 - section 2, contiguë à la parcelle 302 – section 2, propriété des demandeurs. Le prix de vente proposé pour ce terrain en zone non constructible est de 100 € l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour :

- accepte de vendre 0,79 are issu de la parcelle 432-section 2, au prix de 2 000 € l'are à Mme Maritta LEHMANN,
- accepte de vendre 1 are issu de la parcelle 463 – section 2, au prix de 100 € l'are à Mme Josiane HIMMELSPACH & M. William WEISS,
- dit que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge des demandeurs,
- autorise le Maire à signer tous les documents utiles pour la concrétisation de ces ventes.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Réalisation emprunt pour travaux de voirie

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement partiel de la réalisation des travaux de voirie de la 2ème tranche de la rue des Champs, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 60 000 €, tel que prévu au budget primitif 2017.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise ROYER au courant de septembre 2017.

Quatre offres ont été sollicitées auprès de plusieurs banques, en se basant sur un montant de 60 000 €, taux fixe et un remboursement sur une durée de 20 ans.

Les taux proposés vont de 1,40 % à 2,05 % et les commissions/frais de 150 € à 250 €.

Après avoir étudié toutes les offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour :

- retient l'offre de la Caisse de Crédit Mutuel Haute Thur, pour cet emprunt de 60 000 €, présentant un taux de 1,40 %, soit des échéances constantes trimestrielles de 861,20 € sur une durée de 20 années, et une commission de 150 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents utiles pour la réalisation de cet emprunt.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Renouvellement convention « entretien du parc de la station automatique de mesure météorologique »

Par délibération du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a accepté l'implantation d'une station météorologique à l'entrée du village.

La tonte de ce parc à instruments a été confiée à la commune par convention en date du 29 juillet 2014 pour une durée de 3 années, afin de préserver la bonne qualité des appareils de mesures en maintenant la végétation à une hauteur inférieure à 25 cm. L'indemnité annuelle a été de 200 € pour 8 tontes dans l'année.

Le renouvellement de cette convention, arrivée à terme, est sollicité par Météo France.

Différentes clauses diffèrent, notamment le nombre de tontes, ajout de désherbage manuel, contrôle aléatoire. Le prix proposé est de 220 € l'an pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sur 3 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 9 voix pour :

- **charge M. le Maire de négocier les clauses modifiées de cette convention sur la base de la confiance ainsi que le prix proposé non conforme aux contraintes supplémentaires.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Communications et Divers

A. Communications du Maire :

- Dates à retenir :

- Grands anniversaires : une délégation du conseil municipal se rendra, mercredi 13 septembre 2017, chez M. & Mme Fernand HUEBER qui ont fêté dernièrement leurs noces d'or.
- Vendredi 8 septembre 2017 : réunion communautaire avec à l'ordre du jour l'installation de la nouvelle assemblée, élections et créations des différentes commissions.
- Lundi 11 septembre 2017 : réunion sur le devenir de la main-d'œuvre forestière à la Communauté de Communes.
- Mardi 12 septembre 2017 : conférence/débat sur le déploiement du compteur Linky par Enedis à la salle du CAP à St-Amarin, organisée par l'association Thur Ecologie et Transports.
- Vendredi 15 septembre 2017 : installation du nouveau Conseil Consultatif des Jeunes.
- Samedi 16 septembre 2017 : concert des 35 ans du Chœur des Rives de la Thur dans la salle Bramaly.
- Jeudi 21 septembre 2017 : réunion commission écocitoyenneté à la Communauté de Communes de St-Amarin. A l'ordre du jour notamment : étude globale sur le fonctionnement du service, modification litrage des Eco'sacs.
- Trois réunions sont programmées à l'attention de la population pour présenter le Plan Local d'Urbanisme qui entame sa phase d'arrêt, avec ses grands enjeux et les thématiques principales du nouveau document d'urbanisme : mardi 12 septembre 2017, à 20 h, à Husseren-Wg – vendredi 22 septembre, à 20 h, à la salle Coutouly à Moosch – lundi 25 septembre, à 20 h, à Oderen.
- Samedi 23 septembre 2017 : journée bénévolat
- Samedi 30 septembre 2017, à 14 h 30 : Assemblée Générale du Sous-Groupe de Thann de l'UNC, avec une cérémonie à l'entrée du village, Espace des Anciens Combattants.

- **Informations :**

- M. le Maire fait le point sur le problème des dégâts de gibier. Pour les dégâts de cerfs la situation n'a pas évolué favorablement, aussi l'intervention des lieutenants de louveterie a été sollicitée auprès du Préfet, en date du 29 août 2017.

La question de prise d'un arrêté municipal est évoquée afin d'obliger les propriétaires privés à entretenir les parcelles laissées en friches.

- Voirie :

- Les travaux d'entretien des rues sont en cours de réalisation par l'entreprise Valdenaire.
- Les travaux de la 2^{ème} tranche de la rue des Champs (du n° 1 au n° 15) débuteront à la mi-septembre et seront réalisés par l'entreprise Royer Frères.

B. Interventions :

- Mme Bernadette HERR informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée à l'école primaire. La classe unique compte 24 élèves. L'effectif sera vraisemblablement en progression à la prochaine rentrée, ce qui deviendra difficilement gérable pour un seul professeur des écoles. Des contacts seront pris rapidement avec les services de l'Education Nationale pour une ouverture de classe en 2018.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 10